



## Les tarifs

Apprentissage : coût de formation déterminé et pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise (OPCO)

La formation exige du matériel individuel et une tenue professionnelle financés pour un montant maximum de 500€ par l'OPCO

## LES MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ⇒ Préinscription sur le site web [www.ima95.fr](http://www.ima95.fr) ou en direct lors des JPO, salons, jusqu'au 15/12 en 2 ans et 30/10 pour en 1 an. Votre candidature sera prise en compte dans les 72h,
- ⇒ Entretien et test de positionnement
- ⇒ Atelier de découverte, accompagnement à la recherche d'entreprise.
- ⇒ Contractualisation et convocation à la formation.

## LES MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Le CAP de coiffure est un diplôme validé par une épreuve ponctuelle en fin de formation, fixée par l'Éducation nationale.

Évaluations intermédiaires écrites, orales et pratiques tout au long du cycle.

L'ensemble des blocs doit être validé pour obtenir le diplôme.

### Poursuite de formation en :

- Si le CAP est réalisé en 1 an (voir conditions), possibilité de poursuivre directement en BTS ou en Brevet de Maîtrise puis en Licences pro;
- Si le CAP est réalisé en 2 ans:
  - Mention Complémentaire en 1 an
  - BP Coiffure en 2 ans
  - BTS Coiffure en 2 ans ou Brevet de Maîtrise puis Licences pro

*Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter en amont de toute inscription.*

**Référent handicap :**  
[handicap.95@cma-idf.fr](mailto:handicap.95@cma-idf.fr)

## LIEUX DE FORMATION ET CONTACTS



### IMA Val Parisis

UAI 09511963T

(En 1 ou 2 ans)

Service des développeurs de l'apprentissage  
par téléphone au 01.34.27.44.80

ou par mail :

[developpeurs.imavalparisis@cma-idf.fr](mailto:developpeurs.imavalparisis@cma-idf.fr)

### IMA Roissy Pays de France

UAI 0952107Z

Service des développeurs de l'apprentissage  
par téléphone au 01.34.29.46.70 ou par mail :

[daeimarpf@cma-idf.fr](mailto:daeimarpf@cma-idf.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

